



PROTInvest^{asbl}
INVESTMENT PROTECTION

Luxembourg, le 11 septembre 2013

**Domaine de L'Orée du Bois
33, rue de l'Europe
L-7225 BERELDANGE
Tél : + 352 621 450 159
Fax : +352 45 35 05**

**Monsieur Michel BARNIER
Commissaire Européen pour le
marché intérieur et les services
Commission Européenne
BERL 10/034
B-1049 Bruxelles**

Monsieur le Commissaire,

Notre association entend par la présente vous informer d'un dysfonctionnement important dans le secteur financier au Luxembourg et la bonne gouvernance des sociétés telle qu'appliquée par le Ministre des Finances.

Il semble que le Ministre des Finances ne se soucie pas des principes de la bonne gouvernance des sociétés.

Actuellement le Ministre des Finances a nommé un Premier Conseiller de Gouvernement de son ministère comme président du conseil d'administration du Régulateur du secteur financier CSSF, la Commission de surveillance du secteur financier, et en nommant le même Premier Conseiller de Gouvernement dans le conseil d'administration de la Banque Internationale à Luxembourg et de surcroit dans le conseil

d'administration de la Bourse de Luxembourg, deux entités supervisées par la CSSF....donc un superviseur qui se supervise lui-même. Il y a conflit d'intérêt manifeste, et violation flagrante des principes élémentaires de bonne gouvernance.

Le FMI, dans son document « Luxembourg: Financial System Stability Assessment— Update, IMF Country Report No. 11/148 citait déjà : “ The current legal framework does not sufficiently guarantee the full operational *independence of the CSSF: the CSSF is placed under the direct authority of the Minister; its missions include the “orderly expansion” of Luxembourg’s financial center; its general policy and budget are decided by a Board whose members are all appointed by the government upon proposals from supervised entities and the Minister; its executives are appointed by the government and can be dismissed in cases of disagreement about policy or execution of the CSSF’s remit; and its statute confines the executives’ role to elaborating measures and taking decisions required to accomplish its missions....*”¹

Et en plus dans le titre “*Objectives, Independence, Powers, Transparency, and Cooperation (CP1)* » L’FMI indique sous 51. *Safeguards for the CSSF’s independence need to be put in place. Its mission and corporate governance structure require revision in order to grant it fully operational independence...*”

La question qui se pose est donc comment réconcilier cette recommandation par le fait que la CSSF en tant que Régulateur semble maintenant sous la houlette du Ministre des Finances par le biais d’une haut fonctionnaire président du Conseil d’administration de la CSSF qui en plus siège dans le conseil d’administration d’une banque supervisées par la CSSF et de la Bourse des valeurs mobilières elle aussi supervisée par la CSSF.

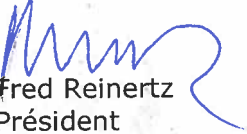
Il faut par ailleurs relever, dans le contexte de la vente de la BIL, Banque Internationale à Luxembourg, le Ministère des Finances a vendu cette banque à un investisseur qatari, avec licence bancaire comprise. Cette façon de procéder était de nature à pouvoir dissuader d’autres investisseurs potentiels qui auraient dû demander au préalable l’agrément. La licence bancaire est émise à discrétion par le Ministère des Finances qui est un opprobre pour le FMI qui dans son même rapport signale : « *The CSSF should assume the licensing role, notwithstanding current practice whereby the minister grants licenses only on the CSSF’s advice*”.

Ceci met en doute l’approche de l’indépendance de la supervision du secteur financier au Luxembourg tel que pratiqué par le Ministre des Finances.

¹ www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11148.pdf

Ceci est inacceptable et, nous entendons par la présente le signaler à la Commission Européenne pour évaluation et suite à donner, gouvernance des sociétés oblige.

Veillez croire, Messieurs les Commissaires, à nos sentiments les meilleurs,


Fred Reinertz
Président